

SPORT, ÉDUCATION, FIERTÉ.

RSEQ®



MÉMOIRE

**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION POUR L'ÉLABORATION DU
PROCHAIN PLAN D'ACTION CONCERTÉ POUR PRÉVENIR ET CONTRER
L'INTIMIDATION ET LA CYBERINTIMIDATION**

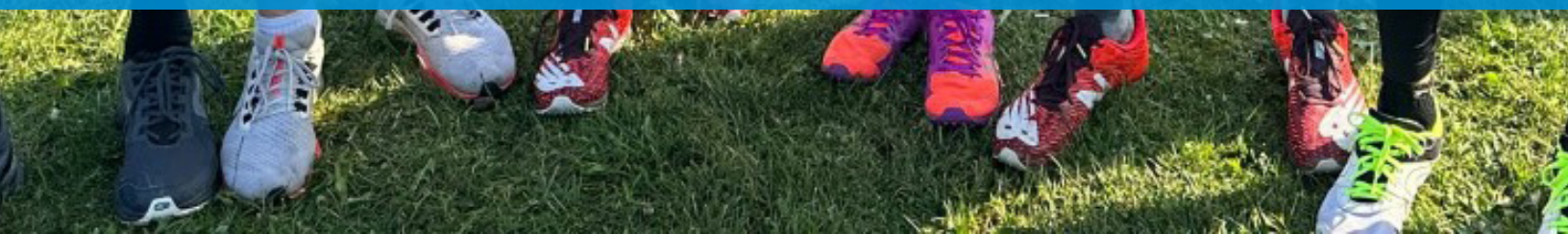


TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION	3
2. EXPOSÉ GÉNÉRAL	4
2.1 CONTEXTE	4
2.2 LA RECONDUITE DES MESURES DU PLAN D'ACTION ACTUEL	5
2.3 LES ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE MILIEU ÉTUDIANT À METTRE EN PLACE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA CYBERINTIMIDATION	5
2.4 LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION À LA CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE	5
2.5 LES ACTIONS À ENVISAGER POUR SOUTENIR DAVANTAGE LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES À L'INTIMIDATION ET À LA CYBERINTIMIDATION (LGB+, FEMMES, PERSONNES TRANSGENRES ET NON BINAIRE, PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ, PERSONNES AUTOCHTONES, ETC.)	6
2.6 LES ACTIONS À ENVISAGER POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES QUI VIVENT DE L'INTIMIDATION ET DE LA CYBERINTIMIDATION, QUE CE SOIENT LES VICTIMES, LES TÉMOINS OU LES PERSONNES QUI POSENT DES GESTES D'INTIMIDATION OU DE CYBERINTIMIDATION	6
2.7 LES ACTIONS À PRIORISER POUR ACCROÎTRE L'UTILISATION DES RESSOURCES D'AIDE ET FACILITER LES DÉMARCHES PAR LES VICTIMES, LES TÉMOINS ET LES PERSONNES QUI POSENT DES GESTES D'INTIMIDATION OU DE CYBERINTIMIDATION	7
3. LISTE DES RECOMMANDATIONS	8
4. COORDONNÉES	8

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

Le RSEQ (Réseau du sport étudiant du Québec) est une organisation à but non lucratif qui regroupe les établissements d'enseignement des niveaux primaires, secondaires, collégiaux et universitaires au Québec. Son entité provinciale et ses 14 instances régionales, rejoignent 1 500 000 étudiant·es, dont près de 305 000 impliqué·es dans la pratique régulière d'un sport, dans 12 universités, 65 cégeps, 1 853 écoles primaires, 547 écoles secondaires et 260 écoles à la fois primaires et secondaires. Il s'agit d'établissements publics ou privés, francophones ou anglophones.

La mission du RSEQ est de contribuer à la persévérance et à la réussite éducative ainsi qu'au développement de la personne par la promotion de la santé, la pratique du sport et de l'activité physique en milieu étudiant. L'organisme valorise le développement physique et intellectuel, l'application des valeurs reliées à l'éthique sportive, le dépassement de soi, la responsabilisation et le sentiment d'appartenance.

En janvier 2021, le RSEQ a mis en place une démarche pour améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). Quatre enjeux prioritaires ont été identifiés : le racisme, l'inclusion des personnes ayant des limitations fonctionnelles, l'accueil des communautés LGBTQ+ et la place des femmes dans le sport. Un processus de consultation a permis à plus de 260 participants en groupe de discussion et à plus de 6 000 répondants de la communauté étudiante et du personnel d'exprimer leurs perceptions et de formuler des recommandations. L'éducation, la formation, la sensibilisation et la prise d'actions ont été au cœur des discussions et identifiées comme des éléments incontournables à la réussite des chantiers.

DEPUIS JANVIER 2023, LE RSEQ A DÉPLOYÉ UN PLAN D'ACTION STRUCTURÉ AUTOUR DE TROIS AXES :

- 1. Mobilisation et concertation :** Rassembler les parties prenantes pour faire progresser les pratiques sportives inclusives.
- 2. Politiques et règlements :** Développer des documents et des règles pour appuyer l'inclusivité dans le milieu sportif.
- 3. Promotion, formation et sensibilisation :** Fournir des formations et des ressources pour promouvoir de bonnes pratiques et sensibiliser la communauté.

Parmi ses initiatives phares, le RSEQ met en avant le programme des «3R», qui repose sur trois valeurs : Respect envers soi, Respect envers les autres, et Responsabilité de ses actions. Ce programme s'adresse aux entraîneur·es et dirigeant·es de la communauté étudiante et vise à renforcer l'éthique sportive en valorisant le respect, l'esprit d'équipe et la prévention de comportements inappropriés.

En résumé, le RSEQ agit comme un pilier du sport étudiant au Québec, promouvant un milieu inclusif et sécuritaire tout en renforçant les valeurs de respect, d'intégrité et de persévérance, contribuant ainsi de manière significative à l'épanouissement des jeunes Québécois.

2. EXPOSÉ GÉNÉRAL

2.1 CONTEXTE

Le RSEQ (Réseau du sport étudiant du Québec) joue un rôle crucial dans la promotion d'un environnement sain et sécuritaire en milieu étudiant. Dans ce cadre, l'intimidation et la cyberintimidation représentent des enjeux prioritaires à adresser, notamment à la lumière des résultats de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022.

Le RSEQ considère que le sport doit être un lieu d'épanouissement et de développement personnel. L'intimidation, qu'elle soit physique, verbale ou numérique, nuit non seulement à la santé mentale et l'estime de soi des étudiant-es-athlètes, mais compromet également leur performance sportive et leur réussite éducative. Par conséquent, il est essentiel que le RSEQ poursuivre ses actions :

- 1. Mobilisation et concertation :** Mettre à contribution l'influence du RSEQ afin de faire évoluer la pratique sportive dans la communauté étudiante.
- 2. Politiques et règlements :** Concevoir et réviser la documentation afin d'appliquer les pratiques inclusives.
- 3. Promotion, formation et sensibilisation :** Promouvoir les bonnes pratiques et les ressources, former les intervenant-es et sensibiliser la communauté.

Face à ces enjeux, le RSEQ est appelé à collaborer avec les établissements d'enseignement, les parents et les communautés pour établir un environnement où tous les jeunes peuvent pratiquer leur sport sans crainte d'intimidation. En prenant des mesures proactives, le RSEQ contribue à faire du sport un vecteur de développement de la personne et de la réussite éducative.

2.2 LA RECONDUITE DES MESURES DU PLAN D'ACTION ACTUEL

Ces trois mesures sont au cœur des actions du RSEQ pour instaurer un climat sain, sécuritaire et positif dans la communauté étudiante, et leur reconduction serait un atout majeur pour le bien-être et le développement des jeunes sportif-ves.

- **Mesure 14 :** Accompagner les organismes dans la mise en place de mesures en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir
- **Mesure 15 :** Diffuser auprès des jeunes, des parents ainsi que des intervenants et intervenantes du milieu sportif des outils révisés plus inclusifs pour promouvoir une pratique sportive saine et sécuritaire
- **Mesure 16 :** Poursuivre et renforcer la promotion de valeurs positives dans la pratique des loisirs et des sports

2.3 LES ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE MILIEU ÉTUDIANT À METTRE EN PLACE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA CYBERINTIMIDATION

Pour contrer l'intimidation et la cyberintimidation dans le milieu étudiant, trois actions prioritaires doivent être mises de l'avant : formation, éducation et sensibilisation.

Formation : Offrir des formations continues aux entraîneurs et entraîneuses afin qu'ils disposent des outils nécessaires pour reconnaître les signes d'intimidation et intervenir efficacement. Ces derniers ont été identifiés comme des personnes de confiance pour dénoncer des comportements inappropriés, mais plusieurs rapportent dans le sondage effectué en 2021 par le RSEQ qu'ils ne sont pas toujours outillés pour intervenir convenablement.

Sensibilisation et éducation : Mener des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes, des parents et des spectateurs et spectatrices, pour encourager un climat de respect, d'ouverture et de bienveillance. En sensibilisant l'ensemble de la communauté, on contribue à prévenir l'intimidation et la cyberintimidation.

Ces actions prioritaires en matière de formation, d'éducation et de sensibilisation sont aussi des leviers puissants pour inciter les acteurs et actrices des différents milieux à adopter des règles de vie axées sur le respect et l'ouverture à la différence. En dotant les intervenants et intervenantes de compétences pour reconnaître et prévenir l'intimidation, on leur permet de créer un climat où les valeurs de respect et d'inclusion prennent une place centrale. En sensibilisant régulièrement toute la communauté aux enjeux de diversité et de respect, chacun prend conscience de son rôle dans la création d'un environnement sécuritaire et inclusif. Ces efforts encouragent la communauté étudiante à s'engager collectivement pour un milieu accueillant et respectueux des différences.

2.4 LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION À LA CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE

Pour sensibiliser la population, et particulièrement le milieu étudiant, à la citoyenneté numérique, il est essentiel de promouvoir une utilisation responsable du numérique en mettant l'accent sur les bonnes pratiques en ligne et le respect de l'éthique numérique.

Le positionnement du ministère sur les obligations en matière de citoyenneté numérique joue un rôle clé en encadrant les comportements attendus et en définissant les responsabilités. En plus de ce cadre, la Loi 45, qui protège l'intégrité et la sécurité des utilisateurs en ligne, renforce l'importance de comportements responsables en assurant un espace numérique encadré.

Le civisme fait référence aux devoirs et responsabilités du citoyen dans l'espace public. Les civilités sont la composante sociale du civisme et sont les attitudes et comportements liés aux règles du vivre-ensemble. Les règles de civilité font référence au savoir-vivre en communauté et favorisent les relations harmonieuses et pacifiques ainsi que les attitudes de respect et de considération à l'égard des autres. Dans le langage courant, le mot « civisme » englobe la notion de « civilité ». L'éducation au civisme a un impact majeur sur le climat du milieu scolaire autant par des actions sur l'environnement (espace, lieux physiques, matériel) que dans la relation à l'autre.

La loi sur l'instruction publique précise le rôle des divers acteurs scolaires au regard du civisme : Pour le directeur de l'école :

- Organiser annuellement une activité de formation sur le civisme pendant laquelle sont présentées aux élèves les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école (art. 76) (ex : Présentation par les tuteurs lors de la rentrée scolaire).

Pour le personnel de l'école :

- Collaborer à l'activité de formation sur le civisme que le directeur de l'école doit organiser annuellement (art. 76).

Pour les élèves :

- Adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel de la Commission scolaire ainsi qu'envers ses pairs (art. 18.1);
- Participer aux activités de l'école concernant le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 18.1);
- Lorsqu'il y a un comité des élèves (art. 96.5, 3^e par.), promouvoir l'adoption, par les élèves, d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école (art. 96.9).

Des comportements empreints de civisme et de respect font partie des comportements attendus des élèves en tout temps et sont étroitement liés aux règles de conduite de l'école.

➔ *(Extrait du Code de vie 2023-2024 de l'école Marguerite Bourgeois)*

2.5 LES ACTIONS À ENVISAGER POUR SOUTENIR DAVANTAGE LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES À L'INTIMIDATION ET À LA CYBERINTIMIDATION (LGB+, FEMMES, PERSONNES TRANSGENRES ET NON BINAIRES, PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ, PERSONNES AUTOCHTONES, ETC.)

Le RSEQ a priorisé quatre enjeux: le racisme, la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle, l'inclusion des communautés LGBTQ+ ainsi que la place des femmes dans le sport. Ce dernier s'est avéré particulièrement important considérant l'intersectionnalité des femmes à travers les autres chantiers et les multiples formes de discrimination auxquelles elles peuvent être soumises. Il faut continuer d'offrir des opportunités égales à ces groupes plus vulnérables pour leur permettre de s'épanouir et de se développer pleinement. Cela passe notamment par la représentation de ces groupes dans les communications, dans l'accessibilité aux activités sportives, mais également dans la compréhension des facteurs spécifiques à chaque groupe.

2.6 LES ACTIONS À ENVISAGER POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES QUI VIVENT DE L'INTIMIDATION ET DE LA CYBERINTIMIDATION, QUE CE SOIENT LES VICTIMES, LES TÉMOINS OU LES PERSONNES QUI POSENT DES GESTES D'INTIMIDATION OU DE CYBERINTIMIDATION

Pour mieux accompagner les personnes touchées par l'intimidation et la cyberintimidation, il est essentiel de faire la promotion des outils existants et de renforcer les efforts de diffusion dans la communauté étudiante. Il existe déjà beaucoup d'outils pertinents et spécifiques aux différents chantiers, mais ceux-ci demeurent peu connus. Avec son influence dans la communauté, le RSEQ se positionne en tant que leader pour les diffuser et les promouvoir.

Enfin, diffuser régulièrement des messages de sensibilisation favorise une meilleure compréhension des impacts de l'intimidation et du rôle de chacun dans la prévention, tout en encourageant des comportements respectueux et responsables.

2.7 LES ACTIONS À PRIORISER POUR ACCROÎTRE L'UTILISATION DES RESSOURCES D'AIDE ET FACILITER LES DÉMARCHES PAR LES VICTIMES, LES TÉMOINS ET LES PERSONNES QUI POSENT DES GESTES D'INTIMIDATION OU DE CYBERINTIMIDATION

Deux actions sont clés pour le RSEQ, d'une part la poursuite des ateliers «3R» et le déploiement de campagnes de sensibilisation.

Fortement ancré dans les valeurs du RSEQ, le programme des «3R» incarne l'éthique sportive en mettant l'accent sur le respect envers soi-même et les autres ainsi que sur la responsabilité de nos actions. Ces principes fondamentaux s'alignent parfaitement avec notre engagement dans la lutte contre le racisme. Les valeurs transmises par la pratique du sport incluent les notions d'équité, d'esprit sportif, de santé, de sécurité, de lutte contre le harcèlement, d'abus et autres.

Le programme des «3R» s'adresse à tous les entraîneurs et entraîneuses de sport en milieu étudiant, ainsi qu'à leurs dirigeants et dirigeantes sous forme de formation offerte par le RSEQ. Les «3R» sont trois règles faciles et simples à retenir et constituent le fondement de l'éthique sportive au RSEQ. La mise en place d'une offre de formation spécifique de l'importance de la diversité et de l'inclusion.

La création de campagnes 360° de sensibilisation auprès des jeunes âgés de 12 à 24 ans permettrait certainement de contribuer à l'atteinte des objectifs ministériels. Le RSEQ a une expérience bien établie dans la réalisation de campagnes de sensibilisation et d'autres projets visant la communauté étudiante ainsi que leurs familles qui rayonnent à travers le réseau inégalé qui touche près de 305 000 étudiant-es-athlètes, et 500 000 familles. De par nos projets en lutte au tabagisme (De Facto et Commence pas à fumer) et au vapotage (Brise l'illusion), soutenus par le Ministère de la Santé et des Services sociaux, nous avons constaté un impact significatif auprès des différents groupes cibles au fil des années, et cette stratégie a fait ces preuves.

Grâce à son expertise éprouvée dans le déploiement d'initiatives en milieu étudiant, le RSEQ peut jouer un rôle clé dans la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation, en s'appuyant sur des programmes existants tels que VIB-Essence soutenu par le Secrétariat à la jeunesse, IN MOVEO et PR1MO, soutenus par le ministère de l'Éducation. Ces initiatives démontrent la capacité du RSEQ à mobiliser les communautés étudiantes et à instaurer des pratiques favorisant le bien-être et la sécurité des jeunes.

Actuellement, le RSEQ collabore avec le gouvernement du Québec sur la campagne nationale de sensibilisation de lutte contre le racisme. Le but de cette campagne est de sensibiliser les Québécoises et Québécois aux réalités et aux conséquences du racisme, afin est de créer un mouvement visant à enrayer le racisme dans le sport en milieu étudiant. Le slogan «Mettons le racisme hors-jeu» rappelle la promesse de s'assurer que toutes et tous s'amuse et se dépassent dans le respect, sans crainte de discrimination sur la base de leur origine ethnique ou de la couleur de leur peau. Nous croyons que la poursuite de campagnes telle que celle-ci est essentielle pour sensibiliser et engager la communauté étudiante sur les différents enjeux liés à l'intimidation et la cyberintimidation.

Le savoir-faire du RSEQ en mobilisation et en gestion de programmes peut donc être un levier stratégique pour contribuer à un environnement scolaire plus sécuritaire et inclusif.

3. LISTE DES RECOMMANDATIONS

- Recommandation 1 :** Poursuivre la sensibilisation auprès des jeunes, des parents ainsi que des intervenants et intervenantes du milieu sportif pour une pratique sportive saine et sécuritaire
- Recommandation 2 :** Poursuivre et bonifier la formation sur l'éthique sportive
- Recommandation 3 :** Poursuivre la promotion de valeurs positives dans la pratique des loisirs et des sports
- Recommandation 4 :** Poursuivre la diffusion des mécanismes de protection en cas d'intimidation et de cyberintimidation

4. COORDONNÉES



AUTORISATION DE PUBLICATION LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE SOUHAITE RENDRE PUBLICS LES MÉMOIRES DÉPOSÉS. SI VOUS PRÉFÉREZ QUE VOTRE MÉMOIRE DE MEURE CONFIDENTIEL, VEUILLEZ L'INDIQUER DANS CETTE SECTION.

RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC (RSEQ)

GUSTAVE ROEL
CHEF DE LA DIRECTION
GROEL@RSEQ.CA